

CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS

1^{ER} JANVIER 2024



> EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2024 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement) Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (<u>Internet</u> , téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil Internet ⁽¹⁾	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil	1,60 €/mois Soit pour information, 19,20 €/an (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte	4,20 €/trimestre Soit pour information, 16,80 €/an
 Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale à débit immédiat : Carte Visa Classic à débit différé : Carte Visa Classic à débit immédiat et à autorisation quasi systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾ à débit immédiat et à autorisation systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique⁽³⁾ 	44,50 €/an 44,50 €/an 41,00 €/an 44,50 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 €/retrait (à partir du 4 ^{ème} retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance sur Compte ⁽⁴⁾	36,00 €/an (en formule individuelle)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : • en agence • par Internet	4,00 €/virement Gratuit
Prélèvement frais par paiement d'un prélèvement SEPA frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit Gratuit
Commission d'intervention	8,00 €/opération avec un plafond de 80,00 €/mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du Code monétaire et financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.



Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône « . vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires)

(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

⁽¹⁾ Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

⁽³⁾ Carte uniquement commercialisée pour les offres : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et Satellis Autonomie (offre à destination des majeurs protégés).

⁽⁴⁾ Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

SOMMAIRE

> Extrait standard des tarifs 2024 aux particuliers	02
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE > Ouverture, transformation, clôture	04 04 05
BANQUE À DISTANCE	07
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT > Cartes (cotisation annuelle, hors offres grounde services) > Virements > Prélèvements/TIPSEPA > Chèques > Autres services > Offres retirées de la commercialisation	08 11 12 13
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES > Les Formules > Enjoy > Tarifications spécifiques agence Enjoy > Offre Satellis > Offre Coloc' > OCF (Offre d'accompagnement de la Clienté en situation de Fragilité financière) > Offres retirées de la commercialisation	17 18 18 18 èle 19
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS > Commission d'intervention > Opérations particulières > Incidents de paiement	23

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	
 Découverts et autorisations de découvert Crédits à la consommation 	
> Crédits immobiliers	
> Garanties et prestations diverses	28
> Assurance	
> Crédits en devises chf	29
ÉPARGNE	<i>ال</i> ــــ
ET PLACEMENTS FINANCIERS	<u>ó00</u>
> Épargne bancaire	30
> Placements financiers	31
> Gestion sous mandat	
> Parts sociales	
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	
> Vous assurer ainsi que vos proches	25
> Assurer vos biens	
> Vous protéger au quotidien	
> Assurer votre épargne	36
> Protéger vos moyens de paiements	
> Offres retirées de la commercialisation	
ALITHE CONFICTATIONS	~
AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES	
	20
> Frais de succession> Autres prestations	აo
7 Autico prostationo	
OPÉRATIONS INTERNATIONALES	$\left \frac{\oplus}{=} \right $
> Option internationale	39
> Change manuel	
> Opérations par carte bancaire	39
> Opérations par chèques	
> Virements non SEPA	
> Autres services	
> Offres retirées de la commercialisation	42
INFORMATIONS	ررك
UTILES	[X
> Pour rester en contact avec votre banque	
à tout moment	43
> Nos partenaires / mentions légales	43
> Informations complémentaires	44
RÉSOUDRE UN LITIGE	<u> </u>
> Votre Caisse d'Epargne :	
votre interlocuteur privilégié	45
> Votre recours en médiation :	
votre dernier recours en cas de litige	46

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE



> OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt	Gratuit
Désolidarisation de compte joint	26,80€
Service d'aide à la mobilité bancaire Service d'aide à la mobilité bancaire	Gratuit
• Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois	Gratuit

> RELEVÉ DE COMPTE

Selon périodicité	Papier	Électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Quinzaine	21,60 €/an	21,60 €/an
Hebdomadaire	33,12 €/an	33,12 €/an
Quotidienne	210,72 €/an	210,72 €/an

Relevé annuel de frais	Gratuit
Délivrance de relevé de compte au guichet	.4,70 €

> TENUE DE COMPTE

• Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif 30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte⁽²⁾



Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies:

- 1) Le compte n'a fait l'obiet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

Rémunération des comptes interrompue depuis le 01/08/2014.

> SERVICE EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

 Versement d'espèces au guichet de votre agence Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque Frais par retrait d'espèces avec une carte de retrait à usage unique Au guichet de l'agence domiciliataire de votre compte Caisse d'Epargne Au guichet d'une autre agence Caisse d'Epargne Rhône Alpes⁽¹⁾ Retrait-dépannage d'espèces avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne (opératiliappel de la Caisse d'Epargne domiciliatrice) 	Gratuit Gratuit5,00 €/retrait ion nécessitant
AUTRES SERVICES	
 Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué) Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC) Frais de location de coffre-fort : 	
Type A	228,00 €/an
Type B	
Type C	249,00 €/an
Type D	175,00 €/an
Type E	148,00 €/an
Type F	
Type G	
Type H	111,00 €/an
Type I	
Type J	
Renouvellement de carte de contrôle d'accès coffre-fort	
Ouverture forcée coffre fort (tous motifs)	583,00 €



L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

> SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽²⁾ Gratuit

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA(3), ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance

⁽¹⁾ Gratuit pour les clients des agences en ligne.

⁽²⁾ Services définis à l'article D. 312-5-1 du Code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

⁽³⁾ Hors virement SEPA instantané.

- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse



À SAVOIR

Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des commissions d'intervention (voir définition de la commission d'intervention en page 23).

Commission d'intervention

> LES PRESTATIONS DE BASE(1)

 L'ouverture et la clôture du compte Un changement d'adresse par an La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire La domiciliation de virements bancaires La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte 	Gratuit Gratuit Gratuit
 La tenue du compte. L'encaissement de chèques et de virements bancaires. Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé 	Tarifs standards ⁽²⁾
aux guichets ou à distanceL'abonnement à des services de banque à distance	Tarifs standards ⁽²⁾
 (internet, téléphone fixe, mobile, etc.) AlertEcureuil Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques 	
de la banque • La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèce dans l'Union Européenne) es

BANQUE **À DISTANCE**



 Direct Ecureuil Abonnement à des services de banque à distance (Internet⁽¹⁾, téléphone fixe⁽²⁾, téléphone mobile, etc.)⁽³⁾ e-Documents Gratuit Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance. Secur'Pass.
Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
 Agrégation de comptes
 Service de sécurisation des opérations en ligne (SOL) (fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Epargne dont le client est titulaire). Adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP
 Coffre-fort numérique⁽⁴⁾ Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels.
 - 5 Go 18/25 ans -50% - Webprotexion
 Moneypitch
 AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS Formule individuelle 12/25 ans -50% Formule famille 18/25 ans -50% 2,60 €/mois
Pilotage de la carte bancaire depuis l'espace de banque à distance(5)(6)
 Consultation du code confidentiel et données de la carte⁽⁷⁾ Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte Gratuit
Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse
• Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum) ⁽⁷⁾
Désactivation/activation des paiements à distance
Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger
Des fonctionnalités digitales pour accompagner son enfant mineur détenteur d'une carte
Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique dans la gestion de son budget. (7)
 Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur Gratuit
Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur

⁽¹⁾ Hors coût de votre fournisseur d'accès.

⁽²⁾ Coût d'un appel local, hors surcoût selon opérateur.

⁽³⁾ Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

⁽⁴⁾ Hors coût opérateur téléphonique.
(5) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque.

⁽⁶⁾ Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass.

⁽⁷⁾ Fonctionnalité uniquement disponible sur nos applications mobiles.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> CARTES (COTISATION ANNUELLE, HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre de Services Bancaires de Base, d'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et des majeurs protégés.

COTISATION CARTE

Cartes de retrait

Carte de retrait nationale	22,60 €/an
(Carte de retrait internationale : plus commercialisée)	
Carte Equilibra Interbancaire ou carte Noméa	25,00 €/an
Carte Equilibra sans code	25,00 €/an
Carte Nomade	14,40 €/an

Cartes de paiement

Cartes (tarif annuel) ⁽¹⁾ -26 ans -50 %	Visa Infinite	Visa Platinum	Visa Premier	Visa Classic	Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽²⁾	Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique ⁽³⁾
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)			137,00 €	44,50 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	330,00 €	205,00 €	137,00 €	44,50 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)						41,00 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique)					44,50 €	

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)(4)

Cartes (tarif annuel)(1)	Visa Platinum Izicarte	Visa Premier Izicarte	Visa Classic Izicarte
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	-	137,00 €	44,50 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	205,00 €	137,00 €	44,50 €



En payant avec une carte Visa Izicarte ou Visa Infinite, vous pouvez bénéficier en cas de panne d'une extension de garantie constructeur supplémentaire sur vos appareils.

PAIEMENT PAR CARTE

⁽¹⁾ Remise de 50 % pour toute souscription d'une nouvelle carte sur le même compte.

⁽²⁾ Carte uniquement commercialisée pour les clientèles : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et majeurs protégés.

⁽³⁾ La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

⁽⁴⁾ Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

⁽⁵⁾ Voir détail zone EEE page 44.

RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèce en euros

- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Cartes	Visa Infinite, Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte	Visa Classic ou Visa Classic Izicarte	Visa Classic à Contrôle quasi systématique ou systématique
Jusqu'à 3 retraits dans le mois	-	-	Gratuit au-delà 1 €/ retrait	<mark>Gratuit</mark> au-delà 1 €/ retrait
Jusqu'à 5 retraits dans le mois	-	Gratuit au-delà 1 €/ retrait	-	-
Retraits illimités dans le mois	Gratuit	-	-	-

Carte détenue dans le cadre du forfait Satellis Intégral	Gratuit
- Eroia par ratrait diagnàgas aux quighata agance diuna autra hangua	7.40 6 lon

- Retraits SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)
 Gratuit

Retraits illimités en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale.

LES AUTRES SERVICES CARTE

Gratuit	• Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
9,75 €	Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte en agence
	Refabrication d'une carte avant échéance :
10,90 €	- Carte Visa
5,70 €	- Autre carte
5,20 €	• Modification du plafond de retraits et de paiements de la carte en agence ⁽¹⁾

• Frais d'opposition (blocage) de la carte en cas de perte, vol ou usage frauduleux Gratuit

> VIREMENTS(1)

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement vers un compte Caisse d'Epargne

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Frais par virement occasionnel	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement instantané occasionnel jusqu'à 300 €	1,00 €	Gratuit
Frais par virement instantané occasionnel au-delà de 300 €	1,00 €	1,00 €

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Frais par virement occasionnel	4,00 €	Gratuit
Frais par virement permanent	0,67 €/virement	Gratuit
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA instantané occasionnel jusqu'à 300 €	4,00 € + 1,00 €	Gratuit*
Virement SEPA instantané occasionnel au-delà de 300 €	4,00 € + 1,00 €	1,00 €*

Autres opérations

Service Paylib entre amis	Gratuit
Service permettant d'effectuer des virements SEPA occasionnels avec le numéro de f	téléphone mobile
du bénéficiaire dans la limite de 300 € par jour	
• Frais par virement prioritaire en euros avec un délai fixé à J	12,95 €
• Frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission	Gratuit
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort	
dans le délai réglementaire d'un Recall	17,00 €
• Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort « hors délai »	27,50 €
• Demande de retour de fonds sur liste de virements « papier » émis à tort	17,00 €
• Émission d'un virement SEPA à partir d'un Livret (3)	4,00 €

> PRÉLÈVEMENTS/TIPSEPA(1)

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA

^{*}Sous réserve de disponibilité.

⁽¹⁾ Virements en euros réalisés dans la zone EEE (voir détail zone EEE page 44). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 39.

⁽²⁾ Voir définition de la zone SEPA en page 44.

⁽³⁾ Gratuit dans le cadre du Livret A. Les opérations enregistrées sur des comptes sur livret sont limitées à des versements ou des retraits au profit du titulaire ou à des virements de ou à son compte à vue.

(y compris modification du compte de prélèvement des échéances de prêt)	Gratuit
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements	Gratuit
Opposition tout prélèvement SEPA	Gratuit
• Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
• Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA2	

	En agence	Sur internet
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste de limitation du montant ou de la périodicité de prélèvements (par couple ICS/RUM ou ICS)	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche (créanciers autorisés)	Gratuit	-



ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'EPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

Ouverture du service d'émission de prélèvement	Gratuit
Création, modification et gestion du mandat	
Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement	
• Émission d'un prélèvement SEPA	
Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis	
• Frais de demande de reversement d'un prélèvement SEPA émis	
Émission de prélèvement par un client créancier	
Paiement d'un TIPSEPA	

> CHÈQUES

•	Mise à disposition de chéquier à l'agence	Gratuit
•	Remise de chèque(s)	Gratuit

- Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré⁽²⁾
 (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)
- Remise de chèque(s) sur compte d'épargne. Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales des comptes d'épargne)
- Frais d'envoi de chéquier à domicile

- Envoi par lettre recommandée	8,90 🕯
- Envoi par courrier simple	Gratui



La date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Epargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparait sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Epargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur......22,95 € (1ère opération gratuite)

> AUTRES SERVICES



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

⁽¹⁾ Produit de BPCE Financement.

⁽²⁾ Cotisation due à chaque commande d'un visuel (lors de la souscription et du renouvellement à échéance de la carte ou de son renouvellement avant échéance par exemple suite à la perte ou au vol de la carte).

⁽³⁾ Limité au choix d'un seul visuel de collection pour la période de validité de la carte. Cotisation de 10,70 € en cas de nécessité de refabrication de la carte hors échéance.

OFFRES GROUPÉESDE SERVICES



> LES FORMULES

Ces offres sont composées des services suivants :



À SAVOIR

La Formule Famille, une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire (7).

FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

Autres services inclus dans

l'offre



Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽²⁾



Visa Classic⁽³⁾ ou Visa Classic IZICARTE⁽⁴⁾ Débit Immédiat ou Débit Différé

- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.): Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier⁽⁵⁾
- Les services Eparfix ou Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert⁽⁶⁾

Formule Famille ⁽⁷⁾	12,50 €/mois
Formule individuelle ⁽⁸⁾	7,30 €/mois
Formule individuelle Jeunes (18-28 ans) ⁽⁸⁾	3,00 € /mois
Formule individuelle Jeunes (12-17 ans)	1,00 €/mois
Professionnels ⁽⁹⁾	50 % de réduction

- (1) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.
- (2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
- (3) Les Cartes Visa Classic ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.
- (4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
- (5) À l'exception des clients mineurs.
- (6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.
- (7) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.
- (8) Si fourniture d'une 2° carte d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.
- (9) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'une offre groupée de services, destiné à leur activité professionnelle (hors forfaits auto-entrepreneur et SCI).

FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

Autres services inclus

dans l'offre







- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.): Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier(5)
- Les services Eparfix ou Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé)
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾

Formule Famille ⁽⁸⁾	14,80 €/mois	19,00 €/mois	
Formule individuelle ⁽⁹⁾	9,55 €/mois	14,00 €/mois	
Formule individuelle Jeunes (12-28 ans) ⁽⁹⁾	4,00 €/mois	6,00 €/mois	
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction		

- (1) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si formule Famille, une carte bancaire par compte et/ou 2 cartes bancaires pour un compte joint avec au maximum 4 cartes bancaires. Au maximum 2 cartes Visa Premier inclus. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.
- (2) La carte Visa Classic à contrôle de solde à autorisation quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
- (3) Les Cartes Visa Classic et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.
- (4) Şous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
- (5) À l'exception des clients mineurs.
- (6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.
- 7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
- (8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. Pour toute carte bancaire Visa Premier au-delà de 2, facturation mensuelle = 50 % du prix unitaire facturé.
- (9) Si fourniture d'une 2° carte d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.
- (10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'une offre groupée de services, destiné à leur activité professionnelle. (Hors forfaits auto-entrepreneur et SCI).

FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles⁽¹⁾

Autres services

inclus dans l'offre











- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.): Direct Ecureuil
- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil
- Un chéquier⁽⁵⁾
- Les services Eparfix ou Eparplus
- L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne
- Tenue de compte
- Le service Option Internationale Formule 3 Séjour +
- Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé⁽⁶⁾
- Des virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé
- Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus
- Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol des espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)⁽⁷⁾

Formule Famille ⁽⁸⁾	28,60 €/mois	36,00 €/mois	46,60 €/mois
Formule individuelle ⁽⁹⁾	21,20 €/mois	26,50 €/mois	37,10 €/mois
Formule individuelle Jeunes (18-28 ans)	50 % de réduction		
Formule individuelle Jeunes (12-17 ans)	50 % de réduction		
Professionnels ⁽¹⁰⁾	50 % de réduction		

- (1) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaires. Si formule Famille, une carte bancaire par compte et/ou 2 cartes bancaires pour un compte joint avec au maximum 4 cartes bancaires. Au maximum 2 cartes Visa Infinite ou 2 cartes Visa Platinum ou 2 cartes Visa Premier inclus. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.
- (2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
- (3) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.
- (4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
- (5) À l'exception des clients mineurs.
- (6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.
- (7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
- (8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. Si la formule Famille contient déjà 2 cartes Visa (hors Visa Classic), toute carte bancaire supplémentaire hors Visa Classic sera facturée mensuellement 50 % du prix unitaire facturé.
- (9) Si fourniture d'une 2° carte d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.
- (10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'une offre groupée de services, destiné à leur activité professionnelle. (Hors forfaits auto-entrepreneur et SCI).

> ENJOY

L'offre ENJOY est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel. L'offre ENJOY comprend les produits et services suivants :

Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique

La tenue de compte

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) et à autorisation quasi-systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique⁽¹⁾

Un chéquier (sur demande)

L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil Internet et Mobile

Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne)

Un nombre illimité de retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans le réseau des Caisses d'Epargne, 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement international)

L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Secur'Pass

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil formule individuelle

Le service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)

Les virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) sur Internet

Les prestations suivantes liées à la carte Visa Classic :

- l'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne,
- la réédition/réactivation du code confidentiel,
- les frais d'opposition (blocage) de la carte,
- la re-fabrication de la carte avant échéance,
- les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur internet et/ou sur l'application bancaire mobile (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte - sous réserve de commercialisation).

2,00 €/mois soit 24,00 €/an

> TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES AGENCE ENJOY

La réalisation de ses opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client lui-même.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tenue de compte⁽¹⁾

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Émission de virements SEPA(1)

Frais par virement vers une autre banque

> OFFRES SATELLIS

SATELLIS AUTONOMIE

Satellis Autonomie est une offre groupée de services⁽²⁾ réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement⁽³⁾), le Service Opposition⁽³⁾, Satellis Assurance⁽³⁾, un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier destiné au gestionnaire et une carte de retrait nationale ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie		
Carte Equilibra interbancaire ou carte Nomea - Carte Equilibra sans code	3,10 €/mois soit 37,20 €/an	
Carte Visa Electron Sensea (cette carte est retirée de la commercialisation)	4,15 €/mois soit 49,80 €/an	
Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique	4,15 €/mois soit 49,80 €/an	

> OFFRE COLOC'

L'Offre Coloc' est composée⁽⁴⁾ d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.), fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique).

Cotisation à une offre groupée de services		
Sans Carte de paiement	Gratuit	
Visa Electron Sensea (cette carte est retirée de la commercialisation)	1,00 €/Carte/mois	
Carte Visa Classic à Contrôle de solde quasi systématique	1,00 €/mois soit 12,00 €/an	

⁽²⁾ Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.

⁽³⁾ Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

⁽⁴⁾ Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte, l'abonnement à des services de banque à distance.

> OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique⁽¹⁾)
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA⁽²⁾ dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- Deux chèques de banque par mois
- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de relevés d'identités bancaires
- Un changement d'adresse une fois par an

1,00 €/mois soit 12,00 €/an

- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision⁽⁴⁾

⁽¹⁾ En cas de compte joint, seule une autre carte de paiement à autorisation systématique peut être fournie au co-titulaire : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

⁽²⁾ Hors virement SEPA instantané.

⁽³⁾ Frais concernés: les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

⁽⁴⁾ Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et télérèglements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.

⁽⁵⁾ Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.



OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ

Cotisation à une offre groupée de service (mensuelle)⁽¹⁾ Visa Electron Sensea ou Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique Visa Classic⁽²⁾ ou Visa Izicarte Classic⁽³⁾ à débit immédiat

Visa Classic ou Visa Izicarte Classic⁽³⁾ à débit différé

Visa Premier ou Visa Izicarte⁽³⁾ Premier Visa Platinum ou Visa Izicarte⁽³⁾ Platinum

Visa Infinite

Une carte au choix

Tarif standard	9,35 €	9,35 €	9,35 €	15,80 €	21,25 €	32,90 €
Tarif jeunes						
12/17 ans	Gra	ntuit				
18/21 ans	- 75 % de réduction					
22/25 ans			- 50 % de	réduction		

Des services inclus dans le socle

Compte de dépôt (simple ou joint)

Tenue de compte

Relevé de compte numérique (ou papier)

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (assurance sur Compte formule Individuelle⁽⁴⁾ ou formule Famille⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾)

Une autorisation de découvert⁽⁷⁾

Un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Un service d'épargne automatique

Chéquier⁽⁷⁾

Un forfait de X retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)⁽⁸⁾

Avantages couples et offres supplémentaires			
50 % de réduction ⁽⁹⁾			
1,00 €/mois soit 12,00 €/an			
3,00 €/mois soit 36,00 €/an			
50 % de remise sur le prix de vente unitaire			

- (1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).
- (2) La Carte Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.
- (3) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.
- (4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
- (5) Pour les offres Bouquet Liberté souscrites avec une Assurance sur Compte en formule Famille, une facturation complémentaire de 11,40 €/an soit 0,95 €/mois est appliquée sur le prix du Bouquet Liberté.
- (6) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.
- (7) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.
- (8) Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro est indiqué dans la partie VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT, Cartes.
- (9) Réduction sur la cotisation hors services complémentaires. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement.



> SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Remise en fonction du nombre de services souscrits (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels)

1 service 5 % de remise sur le prix à l'unité(1)

2 services 10 % de remise sur leur prix à l'unité(1)

3 services 15 % de remise sur leur prix à l'unité(1)

TARIFICATION DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES 12-25 ANS			
Clients 12-21 ans	-75 % sur tarif standard		
Clients 22-25 ans	-50 % sur tarif standard		

SERVICES « DU QUOTIDIEN »		
	Tarif mensuel à l'unité	
Retraits déplacés illimités par carte	1,20 €	
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans) Fin de commercialisation depuis le 11/06/2017	2,20 €	
Option Internationale - Formule 1 : Voyage	4,00 €	
Option Internationale - Formule 2 : Séjour	16,00 €	
Opérations courantes illimitées ⁽²⁾	2,70 €	
Exonération d'agios (franchise d'agios de 5,00 €/trimestre ⁽²⁾)	1,40 €	
Coffre-fort numérique ⁽²⁾	1,20 € 18/25 ans Gratuit	
AlertEcureuil Formule Individuelle	1,60 € 12/25 ans Gratuit	
AlertEcureuil Formule Famille(2)	2,60 €	

SERVICES « ASSURANCES »(3)(4)		
	Tarif annuel ⁽⁵⁾	
Protection Juridique	Nous consulter	
Sécur'Média Individuelle - Formule 1	Nous consulter	
Sécur'Média Individuelle - Formule 2	Nous consulter	
Sécur'Média Famille - Formule 1	Nous consulter	
Sécur'Média Famille - Formule 2	Nous consulter	
Assurance sur Epargne	Nous consulter	

⁽¹⁾ Remise non cumulable avec la remise accordée aux 12-25 ans.

⁽²⁾ Service non commercialisé auprès des mineurs.

⁽³⁾ Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.

⁽⁴⁾ Contras assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(5) La 1ère mensualité intègre les frais de gestion et taxes éventuelles. Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion.



SATELLIS ESSENTIEL, SATELLIS ESSENTIEL PLUS ET SATELLIS INTÉGRAL

Cotisation mensuelle ⁽¹⁾ à une offre groupée de services	Satellis Essentiel ⁽³⁾	Satellis Essentiel Plus ⁽³⁾	Satellis Intégral ⁽³⁾
Carte Visa Electron Sensea	10,15 €/mois	11,05 €/mois	
Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	10,15 €/mois	11,05 €/mois	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Classic ou Visa Classic Izicarte ⁽²⁾ à débit immédiat	10,15 €/mois	11,05 €/mois	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Classic ou Visa Classic Izicarte ⁽²⁾ à débit différé	10,15 €/mois	11,05 €/mois	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽²⁾ à débit immédiat			18,45 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽²⁾ à débit différé			18,45 €/mois
Carte Visa Infinite			34,20 €/mois

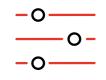
FUTEO ET SOLUTION 16/17 ET SATELLIS JEUNE 16/17

Cotisation mensuelle à une offre groupée de services	Futeo ⁽⁴⁾	Solution 16/17 ⁽⁴⁾	Satellis Jeune 16/17 ⁽⁵⁾
Carte Visa Electron Sensea	1,00 €/mois	1,00 €/mois	1,00 €/mois
Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	1,00 €/mois	1,00 €/mois	1,00 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Classic	1,00 €/mois	1,00 €/mois	1,00 €/mois

FORFAIT LIAISON (fin de commercialisation le 01/01/2019)

- (1) Demi-tarif pour les Jeunes de 18 à 25 ans.
- (2) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.
- (3) Tarifs des offres souscrites avant le 01/10/2010, date d'arrêt de commercialisation de cette offre.
- (4) Tarifs des offres souscrites avant le 01/07/2014, date d'arrêt de commercialisation de cette offre.
- (5) Tarif des offres souscrites avant le 01/03/2012, date d'arrêt de commercialisation de cette offre.
- (6) Sous réserve d'acceptation de votre Caisse d'Epargne. Contrat de BPCE assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.
- (7) Service gratuit à l'unité.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION 8,00 € /opération,

dans la limite d'un plafond de 80,00 €/mois



Commission d'intervention 🔼

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (page 19 et 24). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 06).

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- (dans la limite d'un plafond de 81,00 €)
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé



La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- Le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- Son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- Le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 5 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

> INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision⁽¹⁾ └ (maximum 1 par jour)..... 10,00 € Rejet de chèque
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽²⁾

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €



Rejet de chèque

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèquesGratuit
- Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction....... 23,00 €

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

Rejet de prélèvement

- Frais de rejet de prélèvement
 pour défaut de provision⁽⁴⁾
 - Prélèvement inférieur à 20,00 € Montant de l'opération



Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélévée séparément.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

⁽¹⁾ En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

⁽²⁾ Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément. Voir définition et tarification en page 23.

⁽³⁾ En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

⁽⁴⁾ Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

Rejet de virement

 Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées bancaires manquantes ou erronées) 	Gratuit
INCIDENTS LIÉS AUX CARTES	
 Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif 	Gratuit
de la carte	.10,00 €

• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire...... 38,00 €

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



> DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT

Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs
 3,50 €/trimestre



Non compris dans le TAEG . le Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêtés de comptes trimestriels. Il ne s'applique pas si le service Franchise d'agios ou le service Exonération des intérêts débiteurs a été souscrit.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT(1)(2)

- Autorisation de découvert permanente
 - fixé dans la limite du taux d'usure 🔼
 - Frais de gestion 18/25 ans -50% 13,15 €/an
 - Taux de découvert appliqué en cas de dépassement de l'autorisation Pour une utilisation du découvert de 1 000€, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 18,00%, le TAEG(3) ressort à 21,30 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.
- Autorisation de découvert ponctuelle

 - Taux de découvert appliqué en cas de dépassement de l'autorisation Pour une utilisation du découvert de 1 000€, pendant une durée de 45 jours consécutifs, au taux débiteur de 19,57%, le TAEG⁽³⁾ ressort à 21,61% (taux d'usure en vigueur en septembre 2023). Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

⁽¹⁾ Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne.

⁽²⁾ Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

⁽³⁾ TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R. 314-3 du Code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée. (4) Le taux de base Caisse d'Epargne est de 6,60 % (au 01/01/2024).

DÉCOUVERT(1)

Découvert non autorisé

Pour un dépassement d'un montant de 1 000 €, pendant une de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 19,57%, le TAEG⁽²⁾ ressort à 21,61% (taux d'usure en vigueur en septembre 2023). Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

Autres services

- Exonération des intérêts débiteurs (service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini)

> CRÉDITS À LA CONSOMMATION(3)

CRÉDIT RENOUVELABLE

• Teoz⁽⁴⁾ Izicarte⁽⁴⁾

Les crédits renouvelables Teoz et Izicarte sont des produits de BPCE Financement⁽⁴⁾ qui en fixe les conditions tarifaires.



Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊT PERSONNEL

Taux débiteur	Nous consulter
Frais de dossier (en % du montant emprunté)	1,00 %/prêt
- Minimum	80,00€
- Maximum	500,00 €

AUTRES SERVICES

• Location avec Option d'Achat ⁽⁵⁾	Nous consulter
• Location Longue Durée ⁽⁵⁾	Nous consulter

⁽¹⁾ Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne.

⁽²⁾ TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R.314-3 du Code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

⁽³⁾ Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Epargne, prêteur et après expiration du délai légale de rétractation.

⁽⁴⁾ Accessible à partir de 18 ans (carte non commercialisée auprès des mineurs); sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement, prêteur, et après expiration du délai légal de rétractation.

⁽⁵⁾ Produit de BPCE LEASE, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA :FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

> CRÉDITS IMMOBILIERS(1)

PRÊTS IMMOBILIERS

	Taux débiteur Frais de dossier (en % du montant emprunté)
	- Minimum
	- Maximum
	 Prêt à l'Accession Sociale (PAS)
500,00 €	- Frais de dossier maximum
	 Prêt à taux zéro
Gratuit	- Frais de dossier (en % du montant emprunté)
	> GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES(2)
	PRESTATIONS DIVERSES
20,00 €	Duplicata de tableau d'amortissement
	 Frais de prise de garantie Caution Compagnie Européenne
Nous consulter	de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF)
	Frais de mainlevée hypothécaire
,	Frais de déblocage
30,00 €/opération	(à partir du 11e déblocage de fonds sur une même opération de financement)
banque) 12,95 €	• Frais de déblocage « express » (en valeur compensée au profit d'une autre
coût réel - mini 96,00 €	Frais de visite de chantier
coût réel - mini 190,00 €	Frais d'estimation de biens
coût réel - mini 60,00 €	Frais de nantissement interne ou gage
coût réel - mini 110,00 €	Frais de nantissement externe ou gage
100,00 €	Modification de quantième sur un contrat de prêts
	Attestations diverses et certificats
15,60 €	(d'intérêts payés, de solde, de fin de prêt, fiscale, APL AL)
,	Frais d'avenant au contrat pour réaménagement de taux,
3.00 % du capital restant dû	durée de la phase d'amortissement ou changement de produit ⁽³⁾
,	Frais d'avenant au contrat pour changement d'emprunteurs,
1.00 % du capital restant dû	désolidarisation, changement d'objet, report d'échéance ⁽³⁾
-	
Se referer a votre contrat	REMBOURSEMENT PÉRIODIQUE DE PRÊT

⁽¹⁾ Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Epargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(2) Hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes.

(3) A l'exception de la substitution d'assurance emprunteur et de la déliaison d'assurance qui sont gratuites.

> ASSURANCE

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit(2).

> CRÉDITS EN DEVISES CHF

PRÊTS PERSONNELS

Frais de dossierminimummaximum	80,00 CHF
CRÉDITS IMMOBILIERS • Frais de dossier - minimum - maximum	500,00 CHF
PRESTATIONS DIVERSES • Duplicata de tableau d'amortissement • Mainlevée hypothécaire • Frais de déblocage	
(à partir du 11° déblocage de fonds sur une même opération de financement) • Frais de visite de chantier	it réel - mini 120,00 CHF it réel - mini 240,00 CHF
 Frais de nantissement externe ou gage Attestations diverses et certificats (d'intérêts payés, de solde, de fin de prêt, fiscale, APL AL) 	15,60 CHF
 Frais d'avenant au contrat pour réaménagement de taux, durée de la phase de contrat pour changement de produit⁽¹⁾	% du capital restant dû
désolidarisation, changement d'objet ⁽³⁾	-

⁽¹⁾ Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.
(2) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
(3) À l'exception de la substitution d'assurances emprunteur et de la déliaison d'assurances qui sont gratuites.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS



Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE/CLÔTURE ET FRAIS DE TENUE DE COMPTE ET DE GESTION

 Ouverture/Clôture d'un compte d'épargne ou Compte-Titres Ordinaires (CTO) (hors PEA ou PEA PME)
TRANSFERT
 Transfert CEL/PEL vers une autre banque Transfert LEP vers une autre banque Transfert PEP vers une autre banque 90,00 €
 Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque
• Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Epargne Gratuit

> ÉPARGNE BANCAIRE

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

Selon périodicité	Papier	Électronique
Mensuelle	12,00 €	12,00 €
Trimestrielle	3,00 €	Gratuit
Semestrielle	Gratuit	Gratuit
Annuelle	Gratuit	Gratuit

 ⁽¹⁾ Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix, Écureuil Plus) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.
 (2) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier.

⁽³⁾ Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

RETRAIT D'ESPÈCES SUR COMPTE EPARGNE DANS UNE AUTRE CAISSE D'EPARGNE

•	Délivrance et mise à disposition d'un accréditif	Gratui [.]
•	Retrait avec accréditif ⁽¹⁾	Gratui
•	Retrait sans accréditif ⁽¹⁾ (nécessite l'appel de votre Caisse d'Epargne)	.5,15 €



Accréditif

L'accréditif est une autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Epargne lui permettant de réaliser plus simplement des retraits dans une autre Caisse d'Epargne.

AUTRES SERVICES

> PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Épargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

Droits de Garde/Frais de tenue de compte

	Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille sur la base d'un arrêté au 31 décembre et prélevée annuellement	Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	Minimum de Perception	Maximum de Perception
Valeurs Groupe	0,33 %	4,70 €	-	27,00 €(2)
Autres valeurs	0,33 %	4,70 €	36,50 €	-



Droits de Garde/Frais de tenue de compte

Les Droits de Garde/Frais de tenue de compte correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...).

⁽¹⁾ La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Epargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, Livret B et Compte Épargne Logement.

⁽²⁾ Maximum de perception qui s'applique uniquement sur les portefeuilles composés exclusivement de valeurs groupe.

Frais de transaction

• Ordre de Bourse Luronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

	Par Internet	Par téléphone	En agence
Ordre exécuté Commission proportionnelle	ordre < 5 000 €: 0,42 % ordre > ou = 5 000 €: 0,32 %	ordre < 5 000 € : 1,40 % ordre > ou = 5 000 € : 1,30 %	ordre < 5 000 € : 1,40 % ordre > ou = 5 000 € : 1,30 %
Minimum de perception	7,20 €	19,00 €	19,00 €
Ordre annulé	Gratuit		
Ordre non exécuté	Gratuit		

Opération sur Organisme Commun de Placement (OPC)(1)

Souscriptions

Cessions ou rachats



La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PEA PME

Droits de Garde/Frais de tenue de compte

	Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille sur la base d'un arrêté au 31 décembre et prélevée annuellement	Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	Minimum de Perception	Maximum de Perception
Valeurs Groupe	0,33 %	4,70 €	-	27,00 €(2)
Autres valeurs	0,33 %	4,70 €	-	-

Maximum de perception
 300 €

⁽¹⁾ Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

⁽²⁾ Maximum de perception qui s'applique uniquement sur les portefeuilles composés exclusivement de valeurs groupe.



Les droits de garde sont perçus d'avance (en février) au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille de l'année précédente, référence au 31 décembre. Ils sont acquis à la Caisse d'Epargne Rhône Alpes pour toute année commencée.

Frais de transaction (achat ou vente)

	Par Internet	Par téléphone	En agence
Actions	Montant < 5 000 €: 0,42 % du montant de la transaction Montant > ou = 5 000 €: 0,32 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction
Parts de SARL	-	1,20 % du montant de la transaction	1,20 % du montant de la transaction
Organisme Commun de Placement (OPC) ⁽¹⁾ réseau Caisse d'Epargne	Nous consulter		
OPC autres établissements	Nous consulter		

AUTRES OPÉRATIONS

- Titres non côtés :

AUTRES SERVICES

 Bourse Esprit Écureuil Forfait Trois services: Abonnement, Assurance moins-values, Prise de bénéfices Services à l'unité: Service Abonnement. Service « Assurance Moins-Values »⁽¹⁾. Service « Prise de bénéfices » Direct Ecureuil Service Bourse. Transactions sur l'or (achat et vente) Commission proportionnelle. Minimum de perception. Services de Gestion Privée: Étude patrimoniale « Scan Patrimoine » Globale. Thématique. Frais de recherche sur titres Recherche standard⁽²⁾ de moins de 5 ans Autres recherches. 	Gratuit 7,00 € 10,00 € Gratuit 2,00 % 17,30 € mini 360,00 € 00 € - maxi 250,00 €
GESTION SOUS MANDAT	Nous consulter
PARTS SOCIALES Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales quel que soit le support de détention	Gratuit

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations sur le produit d'assurance, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Caisse d'Epargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 004 760. L'immatriculation Caisse d'Epargne peut être contrôlée sur www.orias.fr.

> VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

• Garanties Santé ⁽¹⁾	Nous consulter
• Garanties des Accidents de la Vie ⁽¹⁾	
• SECUR' Obsèques ⁽²⁾	Nous consulter
• SECUR' Famille 2 ⁽²⁾	Nous consulter
• Assistance Vie ⁽³⁾	ères en cas de
• SECUR'Urgence ⁽⁴⁾	
• Start'Expat ⁽⁵⁾	

 ⁽¹⁾ Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie pas le Code des assurances.
 (2) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont assurées par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.
 (3) Contrat assuré par CNP Assurances. Entreprise régie pas le Code des assurances.
 (4) Contrat assuré par BPCE Vie Entreprise régie par le Code des assurances.
 (5) Association de Services des Français de l'Etranger a confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats.

> ASSURER VOS BIENS

Assurance Auto ⁽¹⁾	. Nous consulter
Assurance 2 Roues ⁽¹⁾	. Nous consulter
Assurance Habitation ⁽¹⁾	. Nous consulter
Télésurveillance ⁽²⁾	. Nous consulter
SECUR'Média ⁽¹⁾	. Nous consulter
Contrat unique pour assurer la plupart de vos appareils high tech nomades notamme accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.	

Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.

- SECUR'Média Individuelle

- Formule 1	Nous consult	er
- Formule 2	Nous consult	er

- SECUR'Média Famille

-	Formule 1	Nous consulter
_	Formule 2	Nous consulter

> VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

• Assurance Protection Juridique ⁽¹⁾
Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à
votre défense en cas de litiges (dans les conditions limites et exclusions des engagements contractuels).
• Sérélia Téléassistance

Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours.

> ASSURER VOTRE ÉPARGNE

> PROTÉGER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

Assurance sur Compte⁽¹⁾

Contrat destiné à vous indemniser des pertes pécuniaires occasionnées par un vol d'espèces, de clés, perte, vol ou destruction de papiers officiels ainsi que perte ou vol des moyens de paiement.

- Formule individuelle)	36,00 €	/an
Formula Familla		57 60 <i>6</i>	lon



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Assurance Mobile ⁽¹⁾	35,60 €/an
Avec mensualisation de	•
• Protection juridique ⁽¹⁾ offre souscrite avant le 24/03/2014	Nous consulter
Secur Famille ⁽²⁾	Nous consulter
Satellis Protection ⁽¹⁾	10,98 €/an
Satellis Juri-Protection ⁽¹⁾	•
Ecureuil Solution Obsèques ⁽³⁾	Nous consulter
Garantie Urgence ⁽³⁾	
Garantie Famille ⁽³⁾	Nous consulter
Assurance Moyens de Paiement	18,30 €/an
Service Opposition.	
Satellis Assurance	15,70 €/an
 Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique 	
et des cartes VISA ⁽¹⁾	13,20 €/an

⁽¹⁾ Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie pas le Code des assurances.
(2) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont assurées par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.
(3) Contrat assuré par CNP Assurances. Entreprise régie pas le Code des assurances.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> FRAIS DE SUCCESSION

Frais de traitement du dossier : calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

Produits détenus par le défunt : assurance-vie⁽¹⁾ et non vie, contrat de capitalisation, crédits, concours divers (caution, compte débiteur), titres (compte-titre, PEA), PEL (non échu), compte professionnel, coffres, coffre-fort numérique..

Tarifs

1.00 % du montant des avoirs Min: 70,00 € | Max: 350,00 € 1,50 % du montant des avoirs

Min: 150.00 € | Max: 750.00 €

Détention d'aucun ou d'un de ces produits

Détention d'au moins deux de ces produits

• Paiement de factures à la demande des ayants droit (hors Pompes Funèbres)	9,50 €
Virement pour paiement de la facture Pompes Funèbres	3,90 €
Succession internationale	75,00 €
Évaluation des avoirs du conjoint survivant	Gratuit
• Frais annuel pour dossier non réglé, avec date d'ouverture/date de décès >1 an ⁽²⁾	70,00 €
Frais de succession pour un client mineur décédé	Gratuit



À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- enregistrement du décès et gestion du dossier, protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

> AUTRES PRESTATIONS

CAUTIONS BANCAIRES

 Caution bancaire émise par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes commission proportionnelle ann 	
- minimum	1,00 %
- maximum	
Frais de dossier sur acte préétabli	38,00 €
Frais de dossier sur acte spécifique	101,50 €
Acte rectificatif	38,00 €
RECHERCHE DE DOCUMENT(S)	
• Frais de recherche simple (moins d'un an)	
• Frais de recherche complexe (plus d'un an)	34,10 €
• Frais de relevé de situation de compte (liquidation de communauté, ISF, IFI, non-résidents)	
- sur année en cours	44,00 €
- sur années antérieures	81,40 €
• Recherches complexes (à partir de 3 documents sur moins d'un an ou 2 documents sur plus d'un an)	0 €/heure
COMPTE SÉQUESTRE	
Ouverture de compte séquestre	78,00 €
AUTRE SERVICE	

ENTREMISE IMMOBILIÈRE

- Commission de service comprise entre 3,5 % et 8,5 % du montant de l'investissement (selon les caractéristiques du bien, neuf ou ancien rénové)(3).
- (1) Les contrats d'assurance vie sont pris en charge dans le cadre de la succession mais n'entrent pas dans l'assiette de calcul des frais de succession.

Attestations diverses hors ISF/IFI (d'intérêts pavés, CAF, de solde...)

- (2) En fonction de la nature du compte, les frais pourront être plafonnés conformément à l'article L312-13 du Code monétaire et financier.
- (3) La Caisse d'épargne Rhône Alpes exerce l'activité d'entremise immobilière avec plusieurs de ses partenaires. Voir limites, conditions auprès de votre conseiller.

OPÉRATIONSINTERNATIONALES⁽¹⁾



> OPTION INTERNATIONALE(2)

	Formule 1 : Voyage 12/25 ans -50%		Formule 2 : Séjour 12/25 ans -50%		Formule 3 : Séjour + 12/25 ans -50%	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retrait par carte	Illimités ⁽⁵⁾	3/mois ⁽⁴⁾	Illimités ⁽⁵⁾	4/mois(4)	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités(4)(5)
Paiement par carte	Illimités ⁽⁵⁾	10/mois	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾	Illimités ⁽⁵⁾
Virements	Illimités ⁽⁷⁾	-	Illimités ⁽⁷⁾	1/mois ⁽⁶⁾	Illimités ⁽⁷⁾	1/mois ⁽⁶⁾
Tarification	4,00	€/mois	16,00	€/mois	18,00	€/mois
Engagement	1 m	10is ⁽³⁾	2 n	10is ⁽³⁾	2 m	10is ⁽³⁾

> CHANGE MANUEL

ACHAT / VENTE BILLETS DE BANQUE ÉTRANGERS (DEVISES)(8)

- Application du cours spécifique Billets

ACHAT DE CHÈQUES DE VOYAGE

> En euros

	Commission de service	Grat	tui	it
--	-----------------------	------	-----	----

> En devises

- Application du cours spécifique Chèques de voyage

> OPÉRATION PAR CARTE BANCAIRE(1)

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISE

	Frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽¹⁰⁾ d'une autre banque	Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque	
Commission proportionnelle	2,80 %	2,80 %	
Commission fixe	3,20 €	6,25 €	

- (1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 44).
- (2) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.
- (3) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 Voyage ou de deux mois pour les formules 2 Séjour et 3 Séjour +.
- (4) Hors frais applicables par la banque étrangère.
- (5) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.
- (6) Exonération des frais d'émission ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.
- (7) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.
- (8) Sous réserve de disponibilité des fonds.
- (9) Commission perçue pour vente de devises < 100 € et achat de devises < 50 €.
- (10) DAB : distributeur Automatique de Billets.

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISE

Gratuit	• Paiement par carte en euro dans la zone euro (la carte est émise par la banque)
	 Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
2,80 %	- Commission proportionnelle
0,50 €	- Commission fixe
6,25 €	- Maximum de perception

> CHÈQUES

PAIEMENT DE CHÈQUE ÉMIS À L'ÉTRANGER PAR NOS CLIENTS(1)

> En euros

mission de service	sion de service	0,10 % - mini 17,50 €
maxi 102,50		maxi 102,50 €
mission de transfert ⁽²⁾	sion de transfert ⁽²⁾	0,10 % - mini 18,60 €
m de perception (a+b)	e perception (a+b)	36,10 €
ses ·		
mission de service	sion de service	. 0,10 % - mini 17,50 €
maxi 102,50		maxi 102,50 €
mission de change ⁽²⁾	sion de change ⁽²⁾	0,05 % - mini 16,10 €
mission de transfert	sion de transfert	0,10 % - mini 18,60 €
m de perception (a+b+c)	e perception (a+b+c)	52,20 €

La Caisse d'Epargne Rhône Alpes n'accepte plus les remises de chèques étrangers en euros et en devises depuis le 01/01/2023. Pour vos encaissements étrangers, nous vous recommandons d'utiliser le virement, le prélèvement SEPA⁽³⁾, ou le virement international, le cas échéant. Renseignez-vous en agence.

> VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

>	Frais	par vi	irement	S (en	euros	ou en	devises)
---	-------	--------	---------	-------	-------	-------	----------

riais par virements (en euros ou en devises)	
Commission de transfert ⁽¹⁾	30€
+ commission de change (si virement en devises) ⁽¹⁾	10 €
Frais de recherche sur virement international ou SEPA	
Virement vers la BCP Maroc	
Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP du Maroc	
(virement en euro et dont le montant est $< 150\ 000\ \mbox{\cite{1}}$))0 €
ORFAITS FRAIS OUR ⁽²⁾ À LA CHARGE DU DONNEUR D'ORDRE	
Commission proportionnelle	70 €
Maximum de perception	JU €
ÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA	
Frais par virements (en euros ou en devises)	
Commission de rapatriement	
+ commission de change (si virement en devises) ⁽¹⁾	10 €



À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

L'opération de change est réalisée selon le taux de change appliqué par la banque au jour de la conversion.

^{(1).} Commision réduite de moitié pour la partie supérieure à 80 000 €.

⁽²⁾ Frais pris par les banques étrangères dans le choix de l'option « Tous frais à la charge de donneur d'ordre » lors d'un virement international émis.

> **AUTRES SERVICES**

OPÉRATIONS LIÉES AU COMPTE EN DEVISES

• Mise en place d'un contrat de vente à terme mensuelle en devises CHF	
- Sur 6 mois	16,30 €
- Sur 12 mois	26,80 €
Mise en place d'un contrat de vente à terme unitaire en devises CHF	26,80 €
Mise en place d'un contrat de Garantie de change en devises CHF	149,80 €
Virement de compte à compte (compte devises - compte euros)	
- Commission de change ⁽¹⁾ 0,05 %	- mini 16,10 €
Participation aux frais de tenue de compte en devises	,
(hors offre groupée de services)	CHF/trimestre
 Découvert non autorisé comptes en devises	
SERVICES LIÉS AUX OPÉRATIONS INTERNATIONALES	
Copie de document (avis d'opération, message Swift)	0 €/document



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Services retraits déplacés à l'international (Offre réservée aux 12-25 ans) 26,40 €/an

INFORMATIONS UTILES



> POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE: 09 69 36 45 45(1)(2) Service gratuit + prix appel

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE: 09 69 36 39 39(1) Service gratuit + prix appel

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Epargne.

> NOS PARTENAIRES

BPCE ASSURANCES IARD

Société anonyme au capital social de 61 996 212 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 350 663 860 RCS PARIS - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 73 801 950 € - siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - France.

BPCE LEASE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 € - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias sous le n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

CNP ASSURANCES

Société anonyme au capital de 686 618 477 € entièrement libéré. Entreprise régie par le code des assurances, ayant son siège social au 4 promenade Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux enregistrée sous le N° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

⁽¹⁾ Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

⁽²⁾ Numéro cristal concernant uniquement les contrats BPCE Assurances IARD.

IMA PROTECT

Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance)

Siège social : 31 route de Gachet - CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance et traitement des images à distance type P5 n° 170.01.31/192.05.31 Certification délivrée par le CNPP www.cnpp.com.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris – CS 40 000 – 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

MSH INTERNATIONAL

Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 188 932 730 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS. RCS Paris N° 493 455 042. Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n°08 045 100.

> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Zone EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Zone SEPA: SEPA (Single Euro Payments Area):

Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, principauté d'Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO : composée des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSOUDRE UN LITIGE



> VOTRE CAISSE D'EPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence/e-agence est votre interlocuteur pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Département Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET		
Caisse d'Epargne	www.caisse-epargne.fr		
Département Relations Clientèle - 116 Cours	/rhone-alpes ⁽¹⁾		
Lafayette - BP. 3276 69404 Lyon Cedex 03	Besoin d'aide ? - Réclamation		

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai.

Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Caisse d'Epargne Rhône Alpes vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Département Relations Clientèle ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

• Le médiateur de la consommation de la Caisse d'épargne pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.lemediateur.fbf.fr ⁽¹⁾	Le médiateur auprès de la FBF : CS 151 - 75422 PARIS Cedex 09

• Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et placements financiers -hors assurance-vie- (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER		
www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/ votre-dossier-de-mediation/vous-voulez- deposer-une-demande-de-mediation	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02		

• Le médiateur de l'assurance pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande :

BANQUE & ASSURANCES

Pour comprendre nos frais bancaires et accéder à nos conseils, prenez rendez-vous avec votre conseiller sur :

www.caisse-epargne.fr







